

# Devenir accueillant-e

Vous souhaitez vous aussi accueillir des enfants à la journée ?  
CONTACTEZ-NOUS!



Avenue de l'Industrie 15  
1870 Monthey  
Tél. +41 24 472 30 50  
Fax +41 24 472 30 57  
arpaj-chablais.ch  
info@arpaj.ch



# Votre enfant, notre priorité!



Une alternative sûre et professionnelle  
pour l'accueil extrafamilial à la journée.

# L'ARPAJ

Face aux réels besoins de places d'accueil dans notre région, les 9 communes du district de Monthey ont créé l'ARPAJ du Chablais (Association Réseau des Parents d'Accueil à la Journée).

Le but de l'association est d'organiser, de coordonner et de suivre l'accueil extrafamilial à la journée et de proposer une alternative aux différentes structures existantes.

Cette solution d'accueil offre aux enfants et à leurs parents :



Une prise en charge des enfants de 7h00 à 19h00.

Un parent d'accueil agréé par le Canton.

Une adaptation possible aux temps de travail et horaires des parents.

Une prise en charge dans un cadre familial où les particularités de l'enfant sont prises en compte.

Une relation privilégiée et sécurisante avec une seule personne, l'accueillant-e.

# L'ARPAJ Chablais

Pour confier votre enfant à un-e accueillant-e, il vous suffit de vous rendre sur [arpaj-chablais.ch](http://arpaj-chablais.ch) ou de vous adresser à une coordinatrice de l'ARPAJ au +41 24 472 30 50.

L'ARPAJ Chablais apporte aux parents :

- Une aide dans le choix de la famille d'accueil.
- Un placement personnalisé.
- Un tarif adapté au revenu.
- Un suivi et un travail réguliers.
- Une structure conforme aux dispositions légales de protection de l'enfant.

Ce service est réservé aux enfants dont les parents travaillent ou étudient.



## Avantages pour la famille plaçante

- Une garantie d'assistance en cas de problème.
- Une couverture d'assurance responsabilité civile.
- Une prise en charge partielle des frais de garde par des subventions communales pour les faibles revenus.

Les accueillant-e-s ainsi que les enfants placés sont au bénéfice de l'assurance responsabilité civile de l'ARPAJ du Chablais.



L'ARPAJ est une association officielle. Les frais de garde sont ainsi déductibles des impôts.

